



Novembre 2024

GIPA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT

Depuis 2008, le gouvernement avait mis en place un système qui permettait de compenser la perte de pouvoir d'achat sur le salaire des agents publics dans les trois Fonctions Publiques.

Il s'agissait de compenser l'augmentation du coût de la vie sur une durée de 4 ans.

Il semble aujourd'hui que le Ministre de la Fonction Publique souhaite y mettre fin dès cette année.

Rien n'est encore définitif. Les syndicats contestent cette décision même s'il y a peu de chance qu'elle soit maintenue...



AUGMENTATION DU SALAIRE POUR LES AGENTS REMUNERES SUR L'INDICE 366



Fausse bonne nouvelle !

En effet, l'augmentation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 aura pour conséquence de ramener le salaire de base de début de carrière (indice majoré 366) soit 1801,74 € sous le SMIC qui est fixé à 1801,80 €.

Ainsi, tout agent qui bénéficie à ce jour d'un indice majoré de 366, verra son salaire de base augmenté de 0,06 €...

PRIME DE SERVICE des agents à Temps Partiel Thérapeutique

Petit rappel !

Un agent à temps partiel thérapeutique, s'il est rémunéré à 100%, voit sa prime de service mise en adéquation avec sa quotité de travail.

Ainsi, un agent qui a bénéficié d'un temps partiel thérapeutique de 50 % durant 6 mois, verra sa prime calculée sur la base de 6 mois à 50% et 6 mois à 100%...



VIGILE AU SAU



L'UNSA a fortement accompagné le personnel des Urgences Adultes dans leur quête de la présence d'un vigile une partie de la nuit.

Ça y est !

Dorénavant, un vigile stationnera dans cette unité tous les jours de 19 heures à 3 heures du matin pour une période de 6 mois.

CONGES ANNUELS

Notre administration réfléchit pour 2025 à la mise en place d'une nouvelle règle pour le calcul du nombre simultané de départs en congés annuels.

Il semblerait que l'on s'achemine vers la mise en place d'un pourcentage par rapport à l'effectif voire à l'activité.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite...



ACCIDENT DE TRAVAIL

Si vous avez effectué une déclaration d'accident de travail auprès du service du personnel et que la demande est toujours en cours d'instruction 1 mois après votre déclaration, ou qu'elle a tout simplement été refusée par l'établissement sans explication, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir des précisions sur la façon dont les accidents de travail sont instruits.

Sur le principe, l'établissement ne peut refuser une demande de reconnaissance d'un accident de travail sans soumettre le dossier à l'avis du Conseil Médical Départemental session Plénière, avec intervention des représentants du personnel.



PERMUTEO – INSCRIPTION TSRI

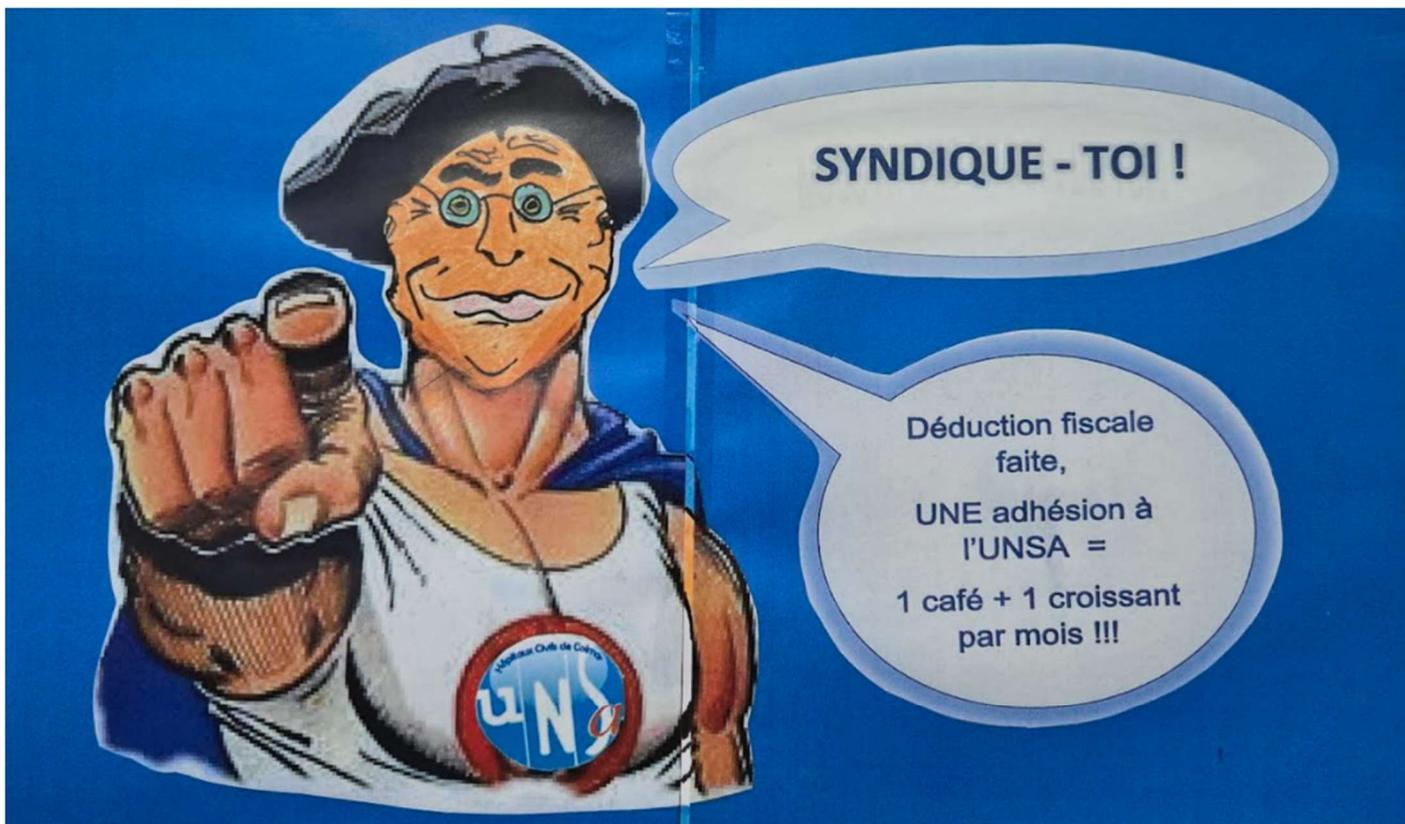
Le remplacement de l'absentéisme des soignants dans l'établissement est principalement géré et compensé par PERMUTEO.

Pour autant, des agents non-inscrits sur PERMUTEO pourraient également être sollicités.

Il s'agit essentiellement d'absence du jour même ou du jour d'après.



Quoiqu'il en soit, ces remplacements sont rémunérés de la même façon que les remplacements effectués par le biais de PERMUTEO, le cadre saisit simplement les heures dans un tableau nommé TSRI.



Rejoignez la grande famille UNSA !

Vous avez des interrogations, un questionnement, besoin de clarifications, n'hésitez pas à nous contacter au 24768 / 25130 ou au Bâtiment 30 - 1^{er} étage...

Syndicat **UNSA@**

Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1^{er} étage)

☎ 2 47 68 – 2 51 30

📘 UNSA HCC

🌐 www.unsa-hcc.fr